

Pratiques exemplaires de PCI pour le dépistage buccodentaire dans les écoles de l'Ontario



Pratiques exemplaires
2^e édition : février 2024

Ontario Association of Public Health Dentistry

L'Ontario Association of Public Health Dentistry (OAPHD) est une association de professionnels dentaires dont l'intérêt premier est la santé buccodentaire du grand public. La plupart de ses membres travaillent dans les services de santé publique locaux et fournissent des renseignements et des services de santé buccodentaire à la collectivité. Les autres membres comprennent des professeurs d'université et des étudiants qui s'intéressent à la dentisterie en santé publique. Les membres de l'OAPHD font la promotion de la santé buccodentaire et prônent un meilleur accès aux soins dentaires pour la population en général et pour des populations vulnérables (c.-à-d. les jeunes et les personnes âgées). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de cette association à oaphd.on.ca.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est une société de la Couronne vouée à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. SPO met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Santé publique Ontario fournit un soutien scientifique et technique expert au gouvernement, aux bureaux locaux de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé en ce qui concerne :

- les maladies transmissibles et infectieuses;
- la prévention et le contrôle des infections;
- la santé environnementale et au travail;
- la préparation aux situations d'urgence;
- la promotion de la santé et la prévention des maladies chroniques et des blessures;
- les services de laboratoire en santé publique.

Les travaux de Santé publique Ontario comprennent aussi la surveillance, l'épidémiologie, la recherche, le perfectionnement professionnel et les services axés sur le savoir. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pratiques exemplaires de PCI pour le dépistage buccodentaire dans les écoles de l'Ontario, 2^e éd., Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024.

ISBN : 978-1-4868-7747-8

Historique de publication

Date de publication : avril 2022

2^e édition : février 2024

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024

Auteurs

Ontario Association of Public Health Dentistry (OAPHD)

Laurie Hopkins, HDA, B.A. en hygiène dentaire

Superviseure

Programme de santé buccodentaire

Santé publique de la région de Halton

Arti Joshi, B.A., HDA

Gestionnaire

Services de santé buccodentaire

Bureau de santé publique de Peterborough

Jennifer Klys, HDA, B.A., M. Sc. Cl.

Superviseure des soins dentaires

Programme de soins dentaires

Santé publique de la région de Niagara

Anita Neves Flaiani, HDA

Hygiéniste dentaire autorisée

Programme de santé buccodentaire

Santé publique de la région de Halton

Marilyn Romanetz, HDA

Programme de santé buccodentaire des enfants

Bureau de santé du district de Thunder Bay

Santé publique Ontario

Tiffany Oei, M. Sc.

Coordonnatrice principale de la recherche

Promotion de la santé, Prévention des maladies chroniques et des traumatismes

Santé publique Ontario

Sonica Singhal, BDS, MSP, Ph. D., FRCD(C)

Dentiste en santé publique

Promotion de la santé, Prévention des maladies chroniques et des traumatismes

Santé publique Ontario

Remerciements

Les auteurs souhaitent exprimer leur gratitude à leurs collègues de SPO, Anne Augustin, David Ryding, Liane Macdonald, Pamela Leece, Nisha Thampi et Michelle Science pour leur participation à la révision du présent document. Nous reconnaissons à titre posthume la contribution de Marilyn Romanetz.

Avis de non-responsabilité

Le présent document a été préparé conjointement par Santé publique Ontario et l'Ontario Association of Public Health Dentistry (OAPHD). SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

Le présent document est destiné au personnel de soins dentaires en santé publique travaillant dans les bureaux de santé de l'Ontario et vise à les aider dans leur processus décisionnel en décrivant diverses pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) acceptables pour le dépistage buccodentaire dans les écoles. Ce document ne devrait pas être considéré comme englobant toutes les méthodes appropriées de PCI ou excluant d'autres méthodes de PCI pour le dépistage buccodentaire visant à obtenir les mêmes résultats. Il revient au fournisseur de soins de santé buccodentaire de prendre les décisions qui s'imposent concernant le dépistage buccodentaire dans les écoles selon la situation particulière de l'enfant et le milieu scolaire. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Glossaire

Assistant dentaire agréé (ADA) : En Ontario, les exigences d'agrément pour les assistants dentaires⁴ sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme dans un programme d'assistance dentaire autorisé;
- avoir rempli toutes les exigences d'évaluation du Bureau national d'examen d'assistance dentaire (BNEAD);
- être membre en règle de l'Association des assistant(e)s dentaires de l'Ontario (AADO);
- respecter le code de déontologie.

Client : Aux fins du présent document, élève ou enfant d'âge scolaire qui fait l'objet d'un dépistage buccodentaire à l'école.

Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario (RCDSO) : L'organisme de réglementation des dentistes en Ontario²⁴. Le RCDSO défend les intérêts du public en accordant la priorité aux patients, en protégeant le droit du public à des services dentaires de qualité et en réglementant la profession dentaire.

Contact ou soins directs : Soins comportant un contact physique avec une personne.

Covoiturage : Pratique qui consiste à se déplacer en voiture avec plus d'une personne afin de réduire les coûts liés aux déplacements et l'incidence sur l'environnement de multiples véhicules se dirigeant vers une même destination.

Dépistage buccodentaire : Court examen effectué par un professionnel dentaire réglementé pouvant indiquer qu'une personne nécessite des soins dentaires. Le dépistage buccodentaire ne remplace pas les examens dentaires complets menés par un professionnel dentaire réglementé¹⁸.

Désinfectant : Produit que l'on utilise sur des surfaces ou du matériel et des instruments médicaux pour les désinfecter. On applique du désinfectant sur des objets inanimés uniquement. Certains produits combinent un nettoyeur et un désinfectant⁵. Les désinfectants approuvés par Santé Canada sont les produits que l'on utilise sur des surfaces ou du matériel et des instruments médicaux pour les désinfecter.

Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) : Préparation liquide, en gel ou en mousse contenant de l'alcool (p. ex., éthanol, isopropanol) et que l'on utilise en contexte clinique pour réduire le nombre de micro-organismes se trouvant sur les mains lorsque celles-ci ne sont pas visiblement souillées¹.

Désinfection : Inactivation de micro-organismes qui provoquent des maladies. La désinfection ne détruit pas les spores bactériennes. Le matériel médical doit être nettoyé à fond avant que l'on puisse procéder à une désinfection efficace. Voir aussi désinfectant⁵.

Équipe de dépistage en milieu scolaire : L’HDA et l’ADA ou la personne consignante les renseignements font la surveillance en milieu scolaire. L’HDA procède au dépistage sans contact¹⁵ et l’ADA ou la personne consignante les renseignements a un rôle administratif.

Équipement de protection individuelle (ÉPI) : Articles portés pour fournir une barrière dans le but de prévenir une exposition aux maladies infectieuses. Ces articles peuvent comprendre les gants, les blouses, les masques chirurgicaux, les respirateurs, les visières de protection et les dispositifs de protection oculaire²⁰. Il faut effectuer une évaluation des risques au point de service (ERPS) avant de déterminer quel ÉPI porter.

Étiquette respiratoire : Fait de se couvrir la bouche et le nez avec un papier-mouchoir quand on tousse ou éternue. À défaut de papier-mouchoir, tousser ou éternuer dans le haut de sa manche ou dans son coude permet d’éviter de se contaminer les mains⁷.

Évaluation des risques au point de service (ERPS) : Évaluation de la tâche, du patient et de l’environnement, effectuée par le fournisseur de soins de santé avant chaque interaction avec le patient afin de déterminer s’il existe un risque d’exposition à une infection pour le fournisseur de soins ou d’autres personnes. Il s’agit de la première étape des pratiques de base, qui sont à appliquer dans le cas de tous les clients (enfants), pour tous les soins et interactions⁵.

Évaluation organisationnelle des risques (EOR) : Évaluation systématique visant à évaluer l’efficacité des mesures de contrôle instaurées pour atténuer la transmission d’infections dans un établissement de soins de santé. Chaque bureau de santé publique effectue une EOR comme condition préalable à la prestation de services. Les bureaux de santé publique sont chargés de fournir un programme d’éducation et de formation sur l’EOR aux fournisseurs de soins de santé (FSS)¹⁹.

Exigence 5 de la norme relative à la santé en milieu scolaire : Le conseil de santé doit effectuer la surveillance et le dépistage buccodentaire, et communiquer les données et les renseignements connexes conformément aux versions en vigueur du Protocole concernant la santé buccodentaire et du Protocole d’évaluation et de surveillance de la santé de la population²⁵.

Gants médicaux (vinyle ou nitrile) : Équipement de protection individuelle contre les expositions au sang, aux liquides organiques et aux agents infectieux⁵, en particulier sur les mains et les poignets.

Hiérarchie du contrôle des dangers : Vise à contrôler les expositions aux risques professionnels pour la santé d’une personne. Les méthodes établies sont fonction des procédures et des particuliers. Comprend l’élimination (la plus efficace), la substitution, les mesures techniques, les mesures administratives et l’équipement de protection individuelle (ÉPI) (la moins efficace)⁸.

Hygiène des mains : Terme général faisant référence à tout ce qui touche le nettoyage des mains. L’hygiène des mains consiste à éliminer la saleté visible et à éliminer ou supprimer les micro-organismes transitoires se trouvant sur les mains. Elle comprend l’utilisation de savon et d’eau courante ou d’un désinfectant pour les mains à base d’alcool ainsi que l’antisepsie chirurgicale des mains⁵.

Hygiéniste dentaire autorisé (HDA) : En Ontario, les HDA sont régis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) et la *Loi de 1991 sur les hygiénistes dentaires* (LHD)²². Les HDA doivent être membres en règle de l'organisme de réglementation de la profession, l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO).

Maladie respiratoire : Maladie causée par un organisme comme un virus ou une bactérie qui s'attaque au système respiratoire (p. ex., poumons et gorge). Les organismes se propagent par la toux, les éternuements et le contact étroit avec une personne infectée. Parmi les maladies respiratoires, mentionnons la COVID-19, le virus respiratoire syncytial (VRS), l'entérovirus D68, la grippe et la tuberculose²³.

Masque : Objet qui couvre le nez et la bouche, fixé à l'arrière et utilisé par les fournisseurs de soins de santé afin de protéger les muqueuses du nez et de la bouche⁵.

Masque chirurgical homologué par l'American Society for Testing and Materials (ASTM) (masque) : L'ASTM est un organisme qui teste les matériaux utilisés dans les masques faciaux pour déterminer l'efficacité de filtration des bactéries et des particules, la pression différentielle pour la résistance respiratoire, la résistance à la pénétration de sang synthétique et l'inflammabilité³. Les masques chirurgicaux sont idéaux pour les évaluations ou procédures cliniques qui comportent peu de risque d'exposition à des liquides organiques, c'est-à-dire qu'on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des éclaboussures ou des vaporisations.

Mesures environnementales ou techniques : Mesures physiques ou mécaniques mises en place pour réduire le risque d'infection du personnel ou des patients (p. ex., système de chauffage, de ventilation ou de climatisation, conception des pièces, installation de lavabos réservés au lavage des mains et nettoyage de l'environnement)⁵.

Ministère de l'Éducation (EDU) : Le ministère provincial qui est chargé d'administrer le système d'éducation élémentaire et secondaire financé par les deniers publics¹³. Les écoles collaborent avec le personnel de la santé publique aux fins du dépistage buccodentaire conformément aux politiques et aux protocoles des conseils de santé respectifs et du ministère de l'Éducation.

Ministère de la Santé : Le ministère provincial qui est chargé de l'administration des services de santé et de la prestation des services connexes en Ontario¹⁴. Le dépistage buccodentaire se fait dans les écoles conformément aux Normes de santé publique de l'Ontario prescrites par le ministère de la Santé.

Nettoyage : Élimination physique de matières étrangères (p. ex., poussières, salissures) et de matières organiques (p. ex., sang, sécrétions, excréments, micro-organismes). Le nettoyage enlève les micro-organismes au lieu de les supprimer. Cela se fait au moyen d'eau, de détergents et d'une action mécanique. Le nettoyage garantit que l'instrument ne contient plus de débris, dont la présence peut compromettre tout le processus de stérilisation⁵.

Normes de santé publique de l'Ontario (NSPO) : Normes qui définissent les attentes minimales liées aux programmes et services de santé publique qui sont offerts par les 34 conseils de santé de l'Ontario¹⁷.

Ontario Association of Public Health Dentistry (OAPHD) : Association de professionnels dentaires dont l'intérêt premier est la santé buccodentaire du public. Ses membres travaillent dans les services de santé publique locaux et fournissent des renseignements et des services liés à la santé buccodentaire aux collectivités. Les autres membres comprennent des professeurs d'université et des étudiants qui s'intéressent à la médecine dentaire en santé publique¹⁶.

Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO) : Organisme de réglementation des hygiénistes dentaires autorisés en Ontario⁶.

Pratiques de base (PB) : Ensemble de pratiques de prévention et de contrôle des infections recommandé par l'Agence de la santé publique du Canada à appliquer auprès de tous les clients et patients (enfants) chaque fois qu'on leur prodigue des soins afin de prévenir et de contrôler la transmission des micro-organismes dans tous les établissements de soins de santé⁵.

Prévention et contrôle des infections (PCI) : Pratiques et méthodes fondées sur des données probantes qui sont appliquées dans les établissements de soins de santé et nécessitent des contrôles préventifs pour réduire le risque de transmission de micro-organismes entre les fournisseurs de soins et les particuliers⁹⁻¹².

Protection oculaire (lunettes de sécurité, lunettes de protection, visière de protection ou visière attachée au masque) : Protection contre l'exposition aux particules respiratoires, dans un spectre de tailles, ou au sang et aux liquides corporels.

Protocole concernant la santé buccodentaire (PCSB) : Fournit des directives aux conseils de santé qui offrent des services de santé buccodentaire¹⁸, notamment :

- le dépistage, l'évaluation et le suivi de la santé buccodentaire;
- les services fournis dans le cadre du programme Beaux sourires Ontario (BSO) aux enfants répondant aux critères d'admissibilité clinique et financière du programme.

Sachet de transport : Sachet visant à fournir et à maintenir l'humidité nécessaire pour retarder le séchage des contaminants pendant le transport avant le nettoyage, la désinfection, le retraitement ou la stérilisation des instruments qui pourraient être requis²⁶.

Santé publique Ontario (SPO) : Fournit un soutien et des conseils scientifiques et techniques aux fournisseurs de soins et aux clients qui travaillent au gouvernement, en santé publique, dans les soins de santé et dans les secteurs connexes²¹.

Technique sans contact : Pendant le dépistage buccodentaire effectué sur un enfant, l'hygiéniste dentaire autorisé (HDA) utilise la technique sans contact qui permet de faire une évaluation sans qu'une personne en touche une autre. Les mains de la personne responsable du dépistage ne manipulent que le miroir buccal stérile pour regarder dans la bouche de l'enfant et ne touchent rien d'autre¹⁵.

Techniques aseptiques : Mesures conçues pour rendre la peau du patient, les fournitures et les surfaces les plus exemptes de micro-organismes que possible².

Table des matières

À propos du présent document	1
Introduction	1
Contexte.....	1
Le dépistage buccodentaire dans les écoles.....	2
Préparatifs requis avant le dépistage buccodentaire	2
Directives et ressources	2
Formation et surveillance	2
Évaluation organisationnelle des risques (EOR)	3
Hiérarchie du contrôle des dangers.....	3
Contrôle de santé de l'équipe de dépistage	3
Communication.....	3
Planification	3
Transport.....	4
Covoiturage.....	4
Équipement et fournitures	4
ÉPI et miroirs buccaux usagés.....	5
Point de dépistage à l'école	5
Évaluation des risques au point de service.....	5
Port du masque.....	5
Mesures environnementales ou techniques	5
Mettre et retirer l'ÉPI.....	6
Politiques de l'école concernant la salle de dépistage	6
Hygiène des mains	6
Dépistage buccodentaire	6
Post-dépistage	7
Avis suivant le dépistage et distribution des ressources	7
Bibliographie	8
Annexe : Exigences relatives à l'ÉPI	12

À propos du présent document

Introduction

Le présent document vise à uniformiser les processus de prévention et de contrôle des infections (PCI) que suivent les fournisseurs de soins buccodentaires lorsqu'ils procèdent à un dépistage buccodentaire dans les écoles de l'Ontario. Il faut faire preuve de jugement professionnel et évaluer les risques lorsqu'on effectue un tel dépistage, tout en tenant compte de divers facteurs qui sont fonction de l'établissement.

Les conseils scolaires sont invités à prendre connaissance du présent document pour se sensibiliser aux processus de PCI associés au dépistage buccodentaire dans les écoles. Les termes, abréviations et descriptions se trouvent dans le glossaire. Le présent document a été préparé par Santé publique Ontario (SPO)²¹ en concertation avec des membres de l'Ontario Association of Public Health Dentistry (OAPHD)¹⁶ et en se référant aux lignes directrices publiées par SPO, le ministère de la Santé¹⁴, le ministère de l'Éducation¹³, l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO)⁶ et le Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario (RCDSO)²⁴. Il ne vise ni à remplacer ni à réfuter ou invalider les lignes directrices ou recommandations du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation, de l'OHSO et du RCDSO, ni des conseils juridiques. Les bureaux de santé publique doivent se tenir au courant des lignes directrices de pratique clinique les plus récentes et des facteurs locaux dans le cadre de l'application des politiques et procédures.

Les recommandations contenues dans le présent document sont fondées sur les renseignements les plus récents disponibles à la date de la publication.

Contexte

Les bureaux de santé de l'Ontario sont chargés, en vertu de l'exigence 5²⁵ relative à la santé en milieu scolaire des Normes de santé publique de l'Ontario (NSPO)¹⁷, d'organiser des dépistages buccodentaires dans les écoles élémentaires. Ces dépistages sont importants pour la prévention et l'identification précoce de problèmes de santé buccodentaire.

Tel que défini dans le protocole concernant la santé buccodentaire (PCSB)¹⁸, un dépistage buccodentaire est un court examen effectué par un professionnel de la santé buccodentaire réglementé. Il ne remplace pas un examen buccodentaire complet, qui consiste à examiner les antécédents médicaux et dentaires et comprend un examen clinique et un diagnostic de l'état buccal et dentaire du patient, ainsi que des radiographies, selon les besoins.

Le dépistage buccodentaire se fait par l'application de la PCI et des techniques aseptiques² qui comprennent ce qui suit :

- évaluation des risques au point de service (ERPS)⁵, avant chaque interaction, permettant de déterminer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) à utiliser;
- équipement stérile (miroirs buccaux dentaires);
- contrôle de l'environnement, c.-à-d. désinfectant pour les mains à base d'alcool;
- directives de contact avec les élèves comme la technique sans contact¹⁵ pour le dépistage.

Le dépistage buccodentaire dans les écoles

Préparatifs requis avant le dépistage buccodentaire

Directives et ressources

L'équipe de dépistage en milieu scolaire doit connaître les organismes suivants ainsi que les lignes directrices et les ressources provinciales les plus récentes liées à la PCI et au dépistage en milieu scolaire :

- SPO
- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Éducation
- Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario
- Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario (RCDSO)

Formation et surveillance

Les membres de l'équipe de dépistage en milieu scolaire reçoit régulièrement de la formation sur les aspects suivants :

- la PCI¹⁰⁻¹², y compris les pratiques de base et les précautions supplémentaires, l'évaluation des risques au point de service (ERPS), l'hygiène des mains, comment mettre et retirer l'ÉPI, l'élimination de l'ÉPI usagé, ainsi que le traitement de l'équipement dentaire réutilisable stérilisé et contaminé;
- les maladies importantes sur le plan de la santé publique qui peuvent poser un risque d'exposition accru pour le personnel;
- la politique de déclaration des maladies et les exigences d'auto-évaluation du bureau de santé local, dans le cas de n'importe quelle maladie infectieuse.

La PCI incombe à tous les membres de l'équipe, mais le programme de santé buccodentaire du bureau de santé peut désigner un membre responsable de la PCI; celui-ci évalue régulièrement les pratiques de PCI en utilisant les listes de vérification de SPO pour la PCI^{27,30} et prend connaissance des nouvelles recommandations. Le responsable de la PCI met à jour les politiques et procédures du programme de dépistage scolaire ainsi que les protocoles de PCI, au besoin, et communique les mises à jour à l'équipe de dépistage en milieu scolaire.

Évaluation organisationnelle des risques (EOR)

L'équipe de dépistage en milieu scolaire fait une EOR afin d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle et d'atténuer le risque de transmission des infections. Consulter les politiques de l'école relatives à l'EOR, le cas échéant¹⁹.

Hiérarchie du contrôle des dangers

Chaque bureau de santé suit des politiques et procédures organisationnelles qui font appel à une hiérarchie du contrôle des dangers pour réduire les risques professionnels possibles⁸. Les mesures de prévention sont mises en œuvre par l'équipe de dépistage en milieu scolaire conformément aux pratiques organisationnelles.

Contrôle de santé de l'équipe de dépistage

Un membre de l'équipe de dépistage qui ne se sent pas bien et présente des signes et symptômes d'une maladie respiratoire ou d'une autre maladie contagieuse ne doit pas se présenter au travail.

Communication

L'équipe de dépistage en milieu scolaire communique avec le personnel de l'école afin de choisir, pour le dépistage de la santé buccodentaire, une pièce où la qualité de l'air intérieur (QAI) est bonne et présente un niveau acceptable de contaminants, comme des produits chimiques et autres produits connexes, des gaz, des vapeurs, de la poussière, des moisissures, des champignons, des bactéries, de mauvaises odeurs, etc.²⁹. Une bonne QAI désigne également un milieu confortable, notamment une bonne température, humidité et circulation d'air, un apport d'air extérieur suffisant, etc.²⁹. La salle de dépistage devrait être assez grande pour éviter qu'il y ait trop de monde et permettre la distanciation.

Planification

Les équipes de dépistage en milieu scolaire se rendent dans une école par jour de préférence pour assurer l'uniformité du processus de dépistage. Dans le cas de petites écoles, l'équipe de dépistage peut en visiter plus d'une par jour; cependant, si des maladies infectieuses circulent, l'équipe doit se rendre dans une seule école par jour pour en limiter la transmission. De préférence, dans les écoles où le dépistage nécessite plus d'une journée, la même équipe est de service les jours suivants.

Transport

Covoiturage

L'équipe de dépistage en milieu scolaire peut décider de partager un véhicule pour se déplacer de la maison ou du lieu de travail pour se rendre aux écoles.

Équipement et fournitures

L'équipe de dépistage en milieu scolaire assure l'intégrité du matériel, des fournitures et de l'ÉPI. Les articles propres et usagés doivent être transportés séparément dans des contenants non perforables qui portent une étiquette « propre » ou « usagé » selon le cas. Les contenants doivent être nettoyés et désinfectés après chaque utilisation^{26,30}.

Articles requis pour le dépistage :

- désinfectant pour les mains (DMBA à 70-90 %);
- gants, masques et lunettes de protection;
- source lumineuse, c.-à-d. lampe-stylo ou lampe de poche;
- contenants non perforables qui peuvent être nettoyés et désinfectés;
- miroirs buccaux dentaires stériles (jetables ou réutilisables);
- doublures pour les contenants de matériel usagé (si l'on utilise des miroirs buccaux réutilisables);
- agent de prénettoyage, comme un vaporisateur enzymatique, ou sachet de transport à utiliser pour préserver l'humidité des miroirs buccaux réutilisables afin d'en faciliter le retraitement après le transport^{26,30};
- lotion pour les mains compatible avec les gants et le DMBA^{31, 32};
- nettoyant ou désinfectant approuvé par Santé Canada et doté d'un numéro d'identification du médicament (DIN) pour le nettoyage et la désinfection des surfaces dures;
- ordinateur portable, stylos, papier ou autres fournitures administratives;
- mouchoirs;
- signalisation informative, p. ex., « Comment désinfecter les mains des enfants »³³;
- table et chaises (facultatif; si l'école ne peut pas en fournir);
- tiges à bout de coton (facultatives) pour enlever les débris alimentaires des surfaces dentaires;
- poubelle.

ÉPI et miroirs buccaux usagés

L'équipe de dépistage en milieu scolaire transportera les miroirs buccaux réutilisables pour leur retraitement dans des contenants résistants aux perforations et à l'épreuve des fuites, bien fermés, clairement étiquetés, et nettoyés et désinfectés entre les usages. Chaque bureau de santé prend des précautions pour s'assurer que les miroirs buccaux usagés sont transportés conformément aux protocoles de PCI. Il est crucial de maintenir l'humidité lors du transport des instruments, en utilisant un agent de prénettoyage (c.-à-d. un vaporisateur enzymatique) et un sachet de transport. L'équipe de dépistage en milieu scolaire ne transporte pas d'articles usagés dans le même contenant que des articles propres/stériles^{26,30}.

Si des miroirs buccaux jetables sont utilisés, l'équipe de dépistage en milieu scolaire place l'ÉPI et les miroirs buccaux jetables dans un sac poubelle et les jette en suivant la politique de traitement des déchets de l'école. Si cette politique ne permet pas de jeter sur place les articles usagés, l'équipe de dépistage en milieu scolaire suit la procédure de son organisme.

Point de dépistage à l'école

Évaluation des risques au point de service

L'hygiéniste dentaire autorisé (HDA) procède à une évaluation des risques au point de service (ERPS) portant sur l'interaction prévue avec le client ou l'élève et l'environnement, ce qui permet à l'équipe de dépistage en milieu scolaire de déterminer l'ÉPI requis⁵. On suppose que les élèves qui se présentent pour un dépistage buccodentaire se sentent bien, vu leur présence à l'école. Cependant, si un élève présente des signes ou des symptômes de maladie respiratoire aiguë, l'HDA en informe le personnel de l'école et exclut l'élève du dépistage. L'équipe de dépistage en milieu scolaire encourage les élèves à respecter l'étiquette respiratoire quand ils toussent ou éternuent, et a des papiers-mouchoirs à portée de la main. Certains bureaux de santé ou conseils scolaires pourraient avoir créé des affiches illustrant l'étiquette respiratoire⁷.

Port du masque

L'équipe de dépistage en milieu scolaire doit être au fait des conseils de la santé publique en vigueur et des politiques de l'école concernant le port du masque et, quoiqu'il en soit, s'assurer de créer un environnement favorable au port du masque. Certaines personnes continueront peut-être de porter un masque même si elles n'ont pas de maladie respiratoire ou ne se remettent pas d'une telle maladie. Ce choix doit être respecté. Les élèves qui portent un masque doivent se laver ou se désinfecter les mains avant de le mettre et après l'avoir enlevé.

Mesures environnementales ou techniques

L'équipe de dépistage en milieu scolaire aménage un espace pour le dépistage comprenant une table à surface solide et trois chaises. Toutes les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées au début et à la fin de la journée de dépistage, et chaque fois qu'il y a contamination⁵. Les désinfectants sont appliqués uniquement sur les objets inanimés. Consulter les directives du fabricant du produit pour déterminer la procédure à suivre pour la désinfection. Le numéro d'identification du médicament (DIN) attribué par Santé Canada confirme que le produit désinfectant est approuvé pour utilisation au Canada^{5,8,9}.

Mettre et retirer l'ÉPI

L'équipe de dépistage suit les lignes directrices de l'ordre professionnel pour mettre et retirer l'ÉPI. Ce dernier est fonction de l'ERPS et est approprié pour un dépistage buccodentaire à faible risque, sans contact. Voir l'annexe pour les exigences minimales relatives à l'ÉPI. L'équipe de dépistage en milieu scolaire pratique l'hygiène des mains avant de mettre l'ÉPI et après l'avoir retiré.

Politiques de l'école concernant la salle de dépistage

Le personnel de l'école aide l'équipe de dépistage en milieu scolaire à organiser le dépistage et à accompagner les élèves. On encourage les membres de l'équipe de dépistage à respecter les politiques de l'école concernant les visiteurs et à rester autant que possible dans la salle de dépistage.

Hygiène des mains

L'équipe de dépistage en milieu scolaire se désinfecte les mains non visiblement souillées dans la salle de dépistage avec du DMBA, en se les frottant pendant au moins 15 secondes. Comme les locaux des écoles sont utilisés pour le dépistage temporairement, il n'y a pas toujours de lavabo ni d'eau courante et de savon, alors ce n'est pas le moyen idéal de se désinfecter les mains pour ce travail. Cependant, le membre de l'équipe de dépistage dont les mains deviennent visiblement souillées doit avoir accès à un lavabo et à de l'eau et du savon au besoin, p. ex., dans les toilettes du personnel les plus proches.

Dépistage buccodentaire

Les étapes ci-dessous décrivent le processus de dépistage buccodentaire dans les écoles :

1. Les élèves peuvent pratiquer l'hygiène des mains avec du DMBA pendant au moins 15 secondes dans la mesure du possible. L'HDA privilégie une interaction sans contact.
2. L'HDA pratique l'hygiène des mains avec du DMBA pendant au moins 15 secondes au début du dépistage des élèves de chaque nouvelle classe ou plus souvent au besoin.
3. Les élèves se tiennent debout ou s'assoient sur une chaise devant l'HDA.
4. L'HDA choisit et met un ÉPI¹² (compte tenu de l'ERPS).
5. L'HDA demande à l'élève de confirmer son nom, ou encore demande à une enseignante ou un enseignant ou à un autre membre du personnel de le confirmer.
6. Avant de retirer le miroir buccal stérile du sachet de stérilisation, l'HDA inspecte le sachet pour s'assurer qu'il n'est pas percé et qu'il n'y a pas de taches d'eau qui pourraient compromettre la stérilité des miroirs buccaux qui s'y trouvent.
7. L'HDA vérifie les indicateurs chimiques externes et internes pour s'assurer qu'ils sont de la couleur requise.

8. L'HDA retire le miroir stérile d'un sachet de stérilisation et le place dans la bouche de l'élève en utilisant une technique sans contact. Seul le miroir stérile touche la muqueuse buccale de l'élève. L'HDA jette les sachets de stérilisation directement dans la poubelle.
9. L'HDA tient une source lumineuse dans la main opposée loin de la bouche de l'élève. La source lumineuse ne touche pas la muqueuse orale de l'élève ni le miroir buccal stérile.
10. L'HDA qui utilise une tige à bout de coton pour enlever la plaque ou les particules d'aliments des tissus durs tient la tige avec la main sans que celle-ci entre en contact avec la muqueuse orale de l'élève, puis jette la tige directement dans la poubelle après usage.
11. L'HDA rend compte des constats de santé buccodentaire à l'ADA ou à la personne consignante les renseignements.
12. L'ADA ou la personne consignante les renseignements documente les constats.
13. L'HDA jette le miroir buccal dans le contenant pour dispositifs usagés (ou la poubelle si le miroir est jetable).
14. L'HDA enlève son ÉPI¹³ et pratique l'hygiène des mains avec du DMBA en frottant pendant au moins 15 secondes⁵. Il nettoie ou désinfecte la chaise (conformément à l'ERPS) entre chaque classe ou groupe, ou plus souvent si la chaise devient contaminée.
15. Le personnel de l'école ramène les élèves en classe une fois le dépistage terminé.

Post-dépistage

Une fois la journée de dépistage scolaire terminée, l'HDA nettoie et désinfecte la source lumineuse, le dispositif de protection oculaire (s'il est réutilisable), la table et les chaises. Tout l'équipement, l'ÉPI et les articles réutilisables nettoyés sont placés dans leurs boîtes respectives pour leur transport sécuritaire. L'équipe de dépistage scolaire pratique l'hygiène des mains avant de quitter la pièce.

Avis suivant le dépistage et distribution des ressources

Des fiches de dépistage buccodentaire, des avis aux parents et des fournitures de soins buccodentaires sont remis au personnel enseignant, qui les distribue aux élèves à la fin de la journée.

Bibliographie

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé [Internet], 4^e édition, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014 [cité le 20 oct. 2023]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2014/bp-hand-hygiene.pdf?rev=28b87752eb004a6f9ae352df8943b3b7&sc_lang=fr
2. Gouvernement du Canada. Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins : technique aseptique pour les injections, les interventions intravasculaires et les autres interventions invasives [Internet], Ottawa (Ontario), gouvernement du Canada, 2017 [modifié le 5 sept. 2017; cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante/partie-a.html>
3. ASTM International. ASTM F2100-21: standard specification for performance of materials used in medical face masks [Internet], West Conshohocken (Pennsylvanie), ASTM International, 2023 [mis à jour le 9 mars 2023; cité le 9 août 2023]. Disponible à : <http://www.astm.org/cgi-bin/resolver.cgi?F2100>
4. Association des assistant(e)s dentaires de l'Ontario. Become certified [Internet], London (Ontario), Association des assistant(e)s dentaires de l'Ontario, 2023 [cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://odaa.org/how-become-certified.html>
5. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé [Internet], 3^e éd., 3^e révision, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 [cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/B/2012/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=fr>
6. Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO). Qui sommes-nous [Internet], Toronto (Ontario), OHDO, 2023 [cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://cdho.org/fr/a-propos-de-l-ohdo/qui-sommes-nous/>
7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Ne transmettez pas votre toux [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013 [cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/c/2013/clincial-office-cough-signage.pdf?la=fr>
8. Centers for Disease Control and Prevention (CDC), National Institute for Occupational Safety and Health. Hierarchy of controls [Internet], Atlanta (Géorgie), CDC, 2015 [mis à jour le 17 janv. 2023, cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.cdc.gov/niosh/topics/hierarchy/default.html>

9. Santé Canada. Numéro d'identification d'un médicament (DIN) [Internet], Ottawa (Ontario), gouvernement du Canada, 2022 [modifié le 14 janv. 2022; cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/feuilles-information/numero-identification-medicament.html>
10. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario) Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique [Internet], 1^{re} révision, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015 [cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2013/bp-clinical-office-practice.pdf?la=fr>
11. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Prévention et contrôle des infections – Formation en ligne [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 [mis à jour le 6 févr. 2023; cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/education-and-events/online-learning/ipac-courses>
12. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Mettre l'ÉPI complet : démonstration point par point de la bonne façon de mettre l'ÉPI complet [vidéo], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [mis à jour le 11 janv. 2021; cité le 9 août 2023], 2 min. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/videos/i/2021/ipac-fullppe-on>
13. Ontario. Ministère de l'Éducation. Ministère de l'Éducation : notre mandat [Internet]. Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023 [mis à jour le 14 nov. 2023, cité le 16 janv. 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-leducation>
14. Ontario. Ministère de la Santé. Ministère de la Santé : ce que nous faisons [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023 [mis à jour le 7 nov. 2023; cité le 16 janv. 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-la-sante>
15. Lesk, M., et H. Murray. Dental screening: using a "no-touch" technique [webinaire], Barrie (Ontario), Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka, 2018 [présenté le 12 sept. 2018; cité le 6 août 2023]. Disponible à : <https://www.slideshare.net/JudyLalonde/no-touch-dental-screening>
16. Ontario Association of Public Health Dentistry. About us [Internet], Toronto (Ontario), Ontario Association of Public Health Dentistry, 2023 [cité le 6 août 2023]. Disponible à : <https://oaphd.on.ca/about-us/>
17. Ontario. Ministère de la Santé, ministère des Soins de longue durée. Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [mis à jour le 9 janv. 2024; cité le 16 janv. 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-de-sante-publique-de-lontario-exigences-relatives-aux-programmes-aux-services-et-la>

18. Ontario. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Protocole concernant la santé buccodentaire, 2021 [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [cité le 16 janv. 2024]. Disponible à : <https://files.ontario.ca/moh-oral-health-protocol-fr-2021.pdf>
19. Association de santé et de sécurité pour les services publics (ASSSP). Infectious disease threats risk assessment tool for acute care [Internet], Toronto (Ontario), ASSSP, 2020 [cité le 6 août 2023]. Disponible à : <https://www.pshsa.ca/resources/infectious-disease-threats-risk-assessment-tool-for-acute-care>
20. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Recommended steps for putting on and taking off personal protective equipment [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 [cité le 6 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/r/2012/rpap-recommended-ppe-steps.pdf?la=en>
21. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Vision, mission, mandat et valeurs [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019 [mis à jour le 22 oct. 2019; cité le 6 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/about/our-organization/vision-mission-mandate-values>
22. Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO). Devenir hygiéniste dentaire [Internet], Toronto (Ontario), OHDO, 2023 [cité le 6 août 2023]. Disponible à : <https://cdho.org/fr/devenir-hygieniste-dentaire/>
23. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladies respiratoires [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 [mis à jour le 21 janv. 2020; cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases>
24. Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario. Our purpose [Internet], Toronto (Ontario), Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario, 2023 [cité le 6 août 2023]. Disponible à : <https://www.rcdso.org/about-rcdso/our-purpose>
25. Ontario. Ministère de la Santé. Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [cité le 16 janv. 2024]. Disponible à : <https://files.ontario.ca/moh-ontario-public-health-standards-fr-2021.pdf>
26. Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO). Ligne directrice sur la prévention et le contrôle des infections (PCI) [Internet], Toronto (Ontario), OHDO, 2023 [cité le 9 août 2023]. <https://cdho.org/wp-content/uploads/2024/02/GUI-IPAC-FR.pdf>

27. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Liste de vérification pour la prévention et le contrôle des infections (PCI) dans le cadre de la pratique en cabinet dentaire [Internet], 1^{re} révision, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019 [cité le 3 nov. 2023]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/C/2019/checklist-ipac-dental-core.pdf?rev=9f739ddf55f9468dbe7a1ee8e40bb1ac&sc_lang=fr
28. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Liste de vérification pour la prévention et le contrôle des infections (PCI) dans le cadre de la pratique en cabinet dentaire : retraitement du matériel dentaire/médical [Internet], 1^{re} révision, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019 [cité le 3 nov. 2023]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/C/2019/checklist-ipac-dental-reprocessing.pdf?rev=b344447061e64ceb92943bd45b6e3afa&sc_lang=fr
29. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Qualité de l'air intérieur [Internet]. Ottawa (Ontario), gouvernement du Canada, 2023 [cité le 8 nov. 2023]. Disponible à : https://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/iaq/iaq_intro.html
30. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pratiques exemplaires pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation du matériel médical dans tous les lieux de soins, 3^e édition, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013 [cité le 9 août 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/B/2013/bp-cleaning-disinfection-sterilization-hcs.pdf>
31. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Recommandations pour la prévention, la détection et la gestion de la dermatite de contact professionnelle en milieu de soins de santé [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019 [cité le 16 janv. 2023]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/G/2019/guide-occupational-dermatitis.pdf?sc_lang=fr
32. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Lavez-vous les mains : programme de soins et protection des mains [Internet], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009 [cité le 16 janv. 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/j/2009/jcyh-hand-care-program.pdf?la=fr>
33. Bureau de santé de la région de Durham; Bureau de santé du district de Haliburton Kawartha Pine Ridge; Bureau de santé de Hastings Prince Edward; Bureau de santé de Peterborough; Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka. Hand sanitizing [Internet], Peterborough (Ontario), Bureau de santé de Peterborough, 2020 [cité le 9 août 2023]. Disponible à : https://www.peterboroughpublichealth.ca/wp-content/uploads/2020/08/2020_07_29-Hand-Sanitizing-for-Kids.pdf

Annexe : Exigences relatives à l'ÉPI

Tableau A1 : Exigences relatives à l'ÉPI pour le personnel chargé du dépistage buccodentaire

ÉPI	Description	HDA	ADA/personne consignant les renseignements
Hygiène des mains	L'hygiène des mains se fait en se frottant les mains pendant au moins 15 secondes avec du DBMA contenant 70–90 % d'alcool ¹ ou en se lavant les mains avec de l'eau et du savon, si elles sont visiblement souillées, pendant au moins 15 secondes.	<p>Lorsque l'HDA ne porte pas de gants :</p> <p>L'hygiène des mains est requise lorsqu'il y a un contact direct avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un élève • le milieu où se trouve l'élève (à part la poignée du miroir buccal) <p>Elle est requise aussi après avoir enlevé l'ÉPI.</p>	L'hygiène des mains est requise chaque fois que les mains entrent en contact direct avec un élève ou le milieu où se trouve l'élève, et après avoir enlevé l'ÉPI.
Gants	Des gants en nitrile ou en vinyle sont acceptables. Consulter les directives du fabricant et s'assurer de porter des gants lorsque des produits de désinfection sont utilisés ³¹ .	<p>Il n'est pas nécessaire de porter des gants lorsque la technique sans contact est utilisée pour le dépistage.</p> <p>S'il faut porter des gants d'après une ERPS, les retirer après l'interaction.</p> <p>L'hygiène des mains est requise avant et après le port de gants, lequel ne doit jamais se substituer à l'hygiène des mains.</p>	Les gants ne sont pas requis pour la prise de notes.
Protection oculaire	Un écran facial, une visière et des lunettes de sécurité avec ou sans coque latérale sont acceptables.	Désinfecter (ou jeter si jetable) entre chaque classe ou en cas de contamination.	La protection oculaire n'est pas nécessaire pour la prise de notes.

ÉPI	Description	HDA	ADA/personne consignant les renseignements
Masque	<p>Les masques chirurgicaux (niveau 1–3) sont utilisés pour protéger les muqueuses du nez et de la bouche lorsqu’il est prévu qu’une procédure ou des soins généreront probablement des éclaboussures ou des projections de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d’excrétions, ou lorsqu’on se trouve à moins de 2 mètres d’un client (élève) qui tousse^{3,5}. Le niveau du masque à choisir (1, 2 ou 3) repose sur l’évaluation du risque, qui comprend : le genre d’activité et sa durée et la probabilité de contacts avec des particules respiratoires d’un spectre de tailles générées par l’interaction.</p>	<p>Un masque chirurgical ASTM niveau 2 ou 3 est recommandé.</p> <p>Le masque doit être jeté au moins entre chaque classe ou lorsqu’il est souillé. Mettre un masque neuf à l’arrivée de chaque nouvelle classe.</p>	<p>Un masque chirurgical ASTM niveau 1 est recommandé.</p> <p>Il n’est pas nécessaire de changer de masque entre chaque classe, sauf s’il est contaminé.</p>

Santé publique Ontario

661, avenue University, bureau 1701

Toronto (Ontario)

M5G 1M1

416 235-6556

communications@oahpp.ca

santepubliqueontario.ca

